Date de convocation : 07/09/2026	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix septembre deux mille vingt-six à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, Maire.

Présents : BRUYERE Maud, CHAPUIS Christian, CHOMIENNE Clément, CLOT Susie, COLOMBET Jaky, DREVET Hélène, DURIEUX Pierre, FILHOL Julien, GOUY Pascal, GRANGE Jean Paul, GROSSO Jocelyne, JACQUIOT Maxime, LIMAIEM Wahiba, MARCON Catherine, MARCON Pierrick, MERLE Pascale, MORELLON Catherine, MOUNIER Maëlle, PAULOS Florian, PEYRE Laurent, SOUCHON Patricia (21)

Excusés : GRANGE Jean Paul (représenté par MERLE Pascale) – arrivé en retard 21 :50, NICOLAS Justine (2)

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Création d'un Conseil Municipal des Jeunes.

DCM 20260910-8

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) au sein de la Commune de DUNIERES.

Cette instance a pour objectif de permettre aux jeunes de la Commune de participer à la vie locale, de faire connaître leurs attentes et leurs idées et de proposer des projets ou des actions susceptibles d'améliorer la vie quotidienne des habitants.
Le Conseil Municipal des Jeunes constituera également un espace d'apprentissage de la citoyenneté, de la démocratie locale, du débat et de la responsabilité collective.

Monsieur Le Maire précise que le Conseil Municipal des Jeunes est une instance consultative et participative. Il pourra être consulté sur des projets intéressant la jeunesse et, plus largement, formuler des propositions d'actions auprès du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L.1112-23 du Code général des collectivités territoriales, les modalités de fonctionnement et la composition du Conseil Municipal des Jeunes sont fixées par délibération du Conseil Municipal.

AR Prefecture
043-214300873-20260910-DCM20260910_8-DE
Reçu le 22/09/2026

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer un Conseil Municipal des Jeunes de DUNIERES ;

- Approuve les objectifs et les principes de fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes ;

- Approuve le règlement du Conseil Municipal des Jeunes, annexé à la présente délibération ;

- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre les démarches nécessaires à la création et au fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;

- Dit que les crédits nécessaires au fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes seront inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX

La Secrétaire de séance,
Catherine MARCON

AR Prefecture

043-214300873-20260910-DCM20260910_8-DE
Reçu le 22/09/2026